

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 à 18 heures 00

La réunion a débuté à 18h00 sous la présidence du Maire, M. Philippe GLOMOT.

Etaient présents :

M. Philippe GLOMOT, Maire
M. Frédéric JOUANNARD, Adjoint au Maire
Mme Christine BESSEGE, Adjointe au Maire (arrive à 18h10 au cours de la présentation de la délibération n° DEL06072023_01)
M. Patrick BABUT, Conseiller Municipal
Mme Virginie BLIN, Conseillère Municipale
Mme Jocelyne DUMAS, Conseillère Municipale

Mme Corinne NGUYEN, Conseillère Municipale
Mme Christelle PIOT, Conseillère Municipale
M. Philippe PETTENARO, Conseiller Municipal
Mme Julie PONTLEVY, Conseillère Municipale
Mme Christine RAY, Conseillère Municipale

Avaient donné pouvoir ou absents excusés :

Mme Martine GUILLOT

Etaient absents :

M. Sébastien CODRON
M. Didier MICHARD
M. Maurice TERRET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme Christelle PIOT est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Désignation du référent déontologue de l'élu local du Centre de Gestion de l'Allier (CDG 03)
2. Modification des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

L'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour s'ouvre.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n° DEL06072023_01 - Désignation du référent déontologue de l'élu local du Centre de Gestion de l'Allier (CDG 03)

M. le Maire

A l'unanimité

Décide de désigner le référent déontologue du CDG 03 comme référent déontologue des élu locaux de la commune de Villebret ; de confier au CDG 03 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire ; d'approuver la convention d'adhésion annexée et définissant les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions et autorise M. le Maire à la signer avec le CDG 03.

Délibération n° DEL06072023_02 – Modification des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Rapporteur : M. le Maire

A l'unanimité

Approuve la modification des indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :

*Maire : **51.6 %** de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (pour information, maximum autorisé, 51.6 %) au lieu de 45%*

*1^{er} Adjoint : **19.8 %** de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (pour information, maximum autorisé, 19,8 %) au lieu de 17%*

*2^{ème} Adjoint : **19.8 %** de l'indice brut terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (pour information, maximum autorisé, 19,8 %) au lieu de 17%*

Les indemnités des conseillers municipaux délégués restent inchangées.

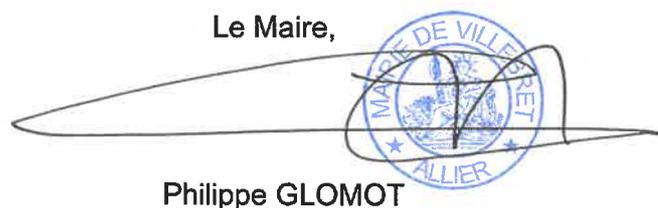
La séance est levée à 18h15.

VILLEBRET, le 13/11/2023,

La Secrétaire,


Christelle PIOT

Le Maire,


Philippe GLOMOT